

FS dénonce

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [6]

PDF erstellt am: **26.10.2020**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-284434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'équipe de FS

remercie

la TV romande pour son reportage, le 30 avril, sur des ouvrières de Suisse romande. La TV a dénoncé non seulement les conditions de vie de ces ouvrières, mais le refus des patrons de laisser filmer ces ouvrières à leur place de travail (à cause des conditions d'hygiène ?), le manque d'intérêt du secrétaire syndical pour les questions proprement féminines de ses « clientes », les craintes des ouvrières de perdre leur place si elles osaient parler à la télévision... d'où le titre du reportage : Le mur du silence.

félicite

très chaleureusement sa correspondante du Jura, Anne-Marie Steullet, première femme à avoir été désignée au Comité central de la Société jurassienne d'Emulation, société plus que centenaire !

décerne

à Mmes Theiler et Paillex, deux villageoises de Mézery, la palme du bon sens. N'étant pas épouses d'agriculteurs, elles se sont engagées dans le corps des sapeurs-pompiers de l'endroit « parce qu'elles sont les deux seules personnes présentes quand tout le monde travaille aux champs », mais notent toutefois à propos de leur « école de recrue » qu'elle a « un côté militaire pas spécialement indispensable, le salut ou le garde-à-vous n'éteignant pas un incendie ! »

ajoutera

désormais le Code civil, le Code des obligations et la Constitution fédérale à sa bibliothèque, ceux-ci étant sortis en livres de poches aux éditions Chapalay et Mottier : un seul volume pour la Constitution et le CO, un autre pour le CC (Frs. 15.- le volume), ça fait peu de place en plus sur ses rayonnages, et beaucoup d'incertitudes en moins.

reste perplexe

à la pensée du cortège du 1^{er} mai à Genève, ou une (seule) femme a dû prendre (au sens propre) la parole pour faire valoir l'égalité des droits, inscrite pourtant comme l'un des thèmes de la manifestation...

voit céder

avec satisfaction la commune de Kublis im Prättigau (Grisons) qui a accepté à la fin avril le droit de vote pour les femmes.

se réjouit

de lire le livre de Gabrielle Nanchen, « Hommes et femmes, le partage » qui vient de paraître.

félicite encore

Nathalie Sarraute qui vient de recevoir le Grand Aigle d'Or de la ville de Nice pour l'ensemble de son œuvre.

ainsi que

Christine Stückelberger, championne du monde de dressage, première femme à être élue au Comité Olympique suisse à titre de membre conseiller.

note avec regret

qu'il y a 5 femmes parmi les 33 membres du « Comité contre l'égalitarisme ».

En lisant le manifeste de ce comité, on se sent reporté à dix, vingt, trente ans en arrière. On y retrouve tous les arguments invoqués pour refuser aux femmes les droits politiques.

Et pourtant, dix ans d'exercice de ces droits n'ont pas changé la nature de la femme, n'ont pas gommé les différences entre hommes et femmes, n'ont bouleversé ni la famille, ni les structures politiques du pays.

Pourquoi l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la famille, dans l'éducation et le travail, entraînerait-elle des effets plus « catastrophiques » que n'en a eus le suffrage féminin ?

FS dénonce

« Pourquoi personne ne s'est-il jamais préoccupé de l'obligation qui est faite aux femmes de prendre leur retraite à 62 ans, alors que les hommes peuvent travailler jusqu'à 65 ans ? Il paraît que c'est là un privilège que l'on a accordé aux femmes, mais je ne suis sans doute pas la seule pour qui ce « privilège » devient, en fait une catastrophe... »

Obligée de quitter mon poste l'année prochaine, ne bénéficiant pas d'une caisse de retraite, ayant encore un enfant à ma charge qui voudrait poursuivre ses études, je vais devoir chercher du travail... et perdre trois ans de salaire appréciable auquel je suis parvenue, bien entendu, plus tard que mes collègues masculins. Pourquoi un privilège en forme d'obligation, et non pas un libre choix ? Je m'étonne que, jusqu'à présent, ce sujet n'ait jamais été étudié : mon cas, pourtant, ne doit être qu'un exemple, parmi d'autres, de cette discrimination. »

C'est un problème important que soulève notre lectrice dont nous respectons, pour des raisons évidentes, l'anonymat. Cette discrimination a toutefois déjà fait l'objet de débats ou de plaintes, dont celle d'un fonctionnaire fédéral, en 1980, qui revendiquait, quant à lui, la retraite à 62 ans ! (voir FS mars 80)

femmes

SUISSES

Mensuel féministe
indépendant

Soutenu par l'Alliance de Sociétés féminines suisses et par l'Association suisse pour les Droits de la Femme

Adresse du journal : Boîte postale 194, 1227 Carouge, GENÈVE

Rédactrice responsable :

Corinne Chaponnière

Equipe de rédaction : Jacqueline Berenstein-Wavre, Perle Bugnion-Secretan, Martine Grandjean, Bernadette von der Weid

Présidente du Comité du journal : Simone Chapuis

Rédaction et services de presse :

Corinne Chaponnière, tél. (022) 20 86 45

Administration et abonnements :

Edwige Tendon, tél. (022) 42 03 15, CCP 12-11 791

Publicité : Publi-Annonces SA, 22, rue du Mail, 1205 Genève, tél. (022) 28 05 77/78

Abonnements : 1 an : Suisse Fr. 30.— ; Etranger Fr. 35.— ; renouvelés d'office, sauf dénonciations préalables

Impression : Etablissements Ed. Cherix et Filanosa SA, Nyon.

Editrice : Association « Femmes suisses et le Mouvement féministe », fondée en 1912, Genève.

Copyright : Femmes suisses ©, 1981

EMMAÜS

débarrasse gratuitement
votre appartement, bureau,
cave, grenier et voitures

Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59
Genève - CCP 12 - 1222